



CERGY PARIS

UNIVERSITÉ

# Organiser un évènement hors Campus

Organiser un évènement en dehors de la fac demande tout autant d'anticipation surtout si vous demandez une subvention, mais demande surtout plus de sécurité et d'encadrement.

Plusieurs choses sont à prendre en compte :

- S'il s'agit d'un évènement festif, est ce qu'un membre du bureau a bien fait la formation obligatoire aux premiers gestes de secours et à la gestion des risques festifs? Avez vous anticipé la gestion de l'alcool? (gestion des quantités, des safe zones, gestion des mineurs...)
- Pensez à bien choisir vos partenaires, et vos prestataires? Sont ils assurés? Etes vous suffisamment assurés pour couvrir les différents risques (dégâts, vols, responsabilité civile)
- L'évènement est il accessible pour tous les étudiants? (géographiquement, mais aussi physiquement? L'évènement garantit-il l'inclusion de tous les étudiants? Rentre t'il dans le cadre de la transition écologique?

Une fois ces éléments réfléchis, rien de plus simple :

01 Il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation à l'université pour organiser un évènement à l'extérieur. Cependant nous demandons aux associations de nous envoyer une déclaration manifestation pour un évènement hors campus, juste pour être informer de ce vous organisez.

02 Pour les associations qui organisent des évènements festifs, vous devez signer la charte soirée à nous renvoyer pour l'année universitaire.

Pour nous contacter : [vie.asso@cyu.fr](mailto:vie.asso@cyu.fr) /  
06.24.78.50.89

